Merignac, le 04 Juillet 2023

Objet : Attestation de négociation en cours pour la rédaction d'un convention de rejet à débit régulé vers le réseau public des ouvrages de stockages prévus dans le cadre du projet AFSB sur la commune de Villenave d'Ornon

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des études préalables, aujourd'hui au stade PRO, pour la mise en place d'ouvrages de stockage des eaux pluviales issues des aménagements des projets AFSB menés par SNCF réseau, une autorisation de rejet est en cours de rédaction par les services métropolitains.

Cette autorisation de rejet porte sur deux ouvrages situés sur la commune de Villenave d'Ornon:

- Un premier bassin situé sur la parcelle cadastrée n°550AR820, d'un volume de 1 600m^3 dont le rejet à 12L/s se fera par pompe de relevage jusqu'à un regard de tranquillisation situé en amont du réseau public DN300mm au niveau de l'allée Jane Vialle.

  Bien que le rejet des eaux pluviales par pompage soit interdit selon le P.L.U. en vigueur, au vu de l'absence d'enjeux inondations à proximité du bassin en cas de panne de la pompe et donc de débordement, une dérogation serait exceptionnellement accordée à S.N.C.F réseau pour le rejet des eaux de ce bassin;

- Un second bassin situé sur la parcelle cadastrée 550BK337 d'un volume de 1 450m^3 dont le rejet à 6L/s se fera gravitairement vers le réseau public DN300mm situé Allée Emile Augier;

Ce courrier ne vaut pas autorisation, mais atteste de l'existence d'echanges entre SNCF réseau et Bordeaux Métropole, proprietaires des réseaux d'assainissement présents sur le territoire métropolitain.

Ludovic HENRY

Chef de projet – Service étude de la Régie de l'eau de Bordeaux Métropole

Demande de rejet dans le réseau pluvial route départementale RD 108 – PR 11,4

Notice Explicative

Contexte et Plan de situation :

Dans le cadre des aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux (3ème voie ferroviaire entre Bègles et Saint Médard d'Eyrans) SNCF Réseau a besoin de rejeter une petite partie des eaux de sa plateforme ferroviaire dans le réseau routier du département.

Le rejet se situera ici :

Saint Médard d'Eyrans, RD 108 – avenue de la gare – face au batiment 4 avenue de la gare (ancienne gare)

Détail du besoin de rejet :

Il s'agit des eaux recueillies au pied du futur pont route du sable d'expert (surface recueillie : 0,2 Ha) entre le futur ouvrage en pont route (Pont Sable d'expert RD 214 remplacé par le projet) et le batiment ancienne gare de St Médard d'Eyrans.
En effet à cet endroit nous allons poser en bord de voie ferrée : un mur de soutènement, puis un écran acoustique, il est donc nécessaire de recueillir nos eaux de plateforme et de les évacuer. Ces eaux vont cheminer dans un collecteur le long de la voie ferrée vers le nord du Pont route, puis au raz du batiment ancienne gare (entre le batiment et la voie ferrée), et ensuite nous souhaitons bifurquer à angle droit vers votre réseau.
Notre collecteur sera surdimensionné pour faire office de rétention (34m3), le Qf est calculé à 1l/s, pour une hypothèse de rétention à 3l/s/Ha.

Nous aurions besoin de votre autorisation de rejet dans votre réseau situé avenue de la Gare.

Ci-dessous un extrait de plan de synthèse concernant ce tracé.
Le collecteur est figuré en bleu.

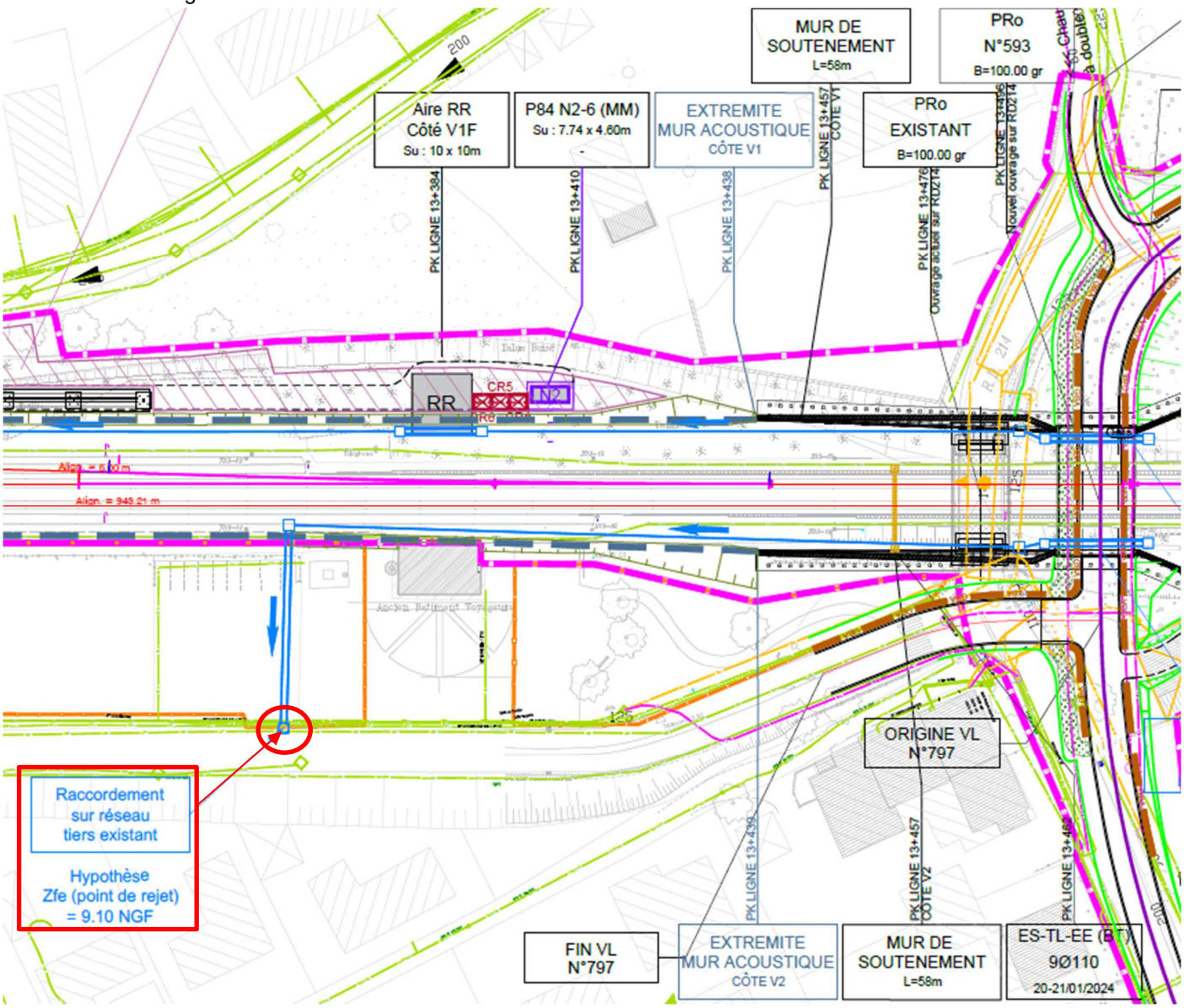

Vue en 3D schématique :

Légende du plan 1/1000ème joint à la demande

EMPRISES

- Emprise définitive
- Emprise provisoire (AOT)
- Limite de communes

TRACÉ

- Axe voie AFSB existante
- Axe voie AFSB projetée
- Axe voie AFSB déposée
- Axe voie AFSB provisoire (Villenave)
- Axe voie raccordement LGV
- Appareil de voie
- Quai déposé
- Quai projeté
- Quai provisoire
- Couche de forme
- Sous couche
- Garage franc
- Joint de pointe des appareils de voie
- Points kilo et hectométriques

ENTRÉES EN TERRE

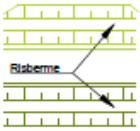

OUVRAGES D'ART

- Ecran acoustique
- Mur de soutènement

EQUIPEMENTS FERROVIAIRES

Aire de montage appareils de voie :

Aire véhicule rail-route

Guérite télécom

Guérite EALE

Local HT

Groupe élétrogène

CATENAIRE

- Support conservé
- Suport déposé
- Support avec console neuf

SIGNALISATION

- Mât signalo
- Portique signalo
- Potence signalo
- Armoire énergie
- Postes N2
- Détecteur boîte chaude

TSV (traversée sous voie)

- Chambre de tirage
- Multiduc : mise en attente passage de câbles
- Traversée ES-TL-EE (BT)
- Traversée EE (HT)
- Traversée RCT (Traction)
- Traversée EALE
- Traversée hydrau
- Traversée prévue en travaux post-2024

SONDAGES

- Sondages destructifs
- Sondages pressiomètre
- Sondages CPT
- Sondages carottés
- Sondages pelle PL
- Sondages tarière PL

RÉSEAUX TIERS

- Réseaux suivant type de ligne

HYDRAULIQUE

- Fossé terre revêtu
- Fossé terre
- Fossé terre enroché
- Collecteur
- Cunette
- Caniveau
- FBPB
- Fossé Sèvres
- Cunette hydraulique circulable
- Tranchée drainante
- Collecteur drainant
- Drain
- Descente d'eau
- Merlon
- Sens d'écoulement
- Regards
- Equipement hydrau
- Aménagement de diffusion
- Ouvrages hydrauliques passage faune
- Dérivation hydraulique
- Point de rejet
- Bassin
- Bassin enterré

Gironde
LE DEPARTEMENT
gironde.fr

Direction Générale Adjointe chargée des Services Techniques
► *Direction des Infrastructures*

☑ DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX (DAT.)
☑ DEMANDE D'AUTORISATION D OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER

☑ 1ère demande
☐ Renouvellement
☐ Annulation

Destinataire :
(adresse postale du Centre Routier Départemental)

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
Centre Routier Départemental

CRD Entre 2 mers

IMPORTANT : Au préalable à toute implantation, la demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public routier du Département de la Gironde devra être formulée au moyen de ce document.
Les travaux ne pourront être entrepris qu'après réception de l'arrêté portant autorisation d'exécution de travaux et envoi par l'entreprise de la Demande d'autorisation d'entreprendre des travaux (D.A.E.T.) au Département de la Gironde. Dans le cas strictement exceptionnel de travaux motivés par l'urgence, la demande d'arrêté portant autorisation d'exécution de travaux doit être adressée, en régularisation, dans les 48 heures suivant l'intervention

Tout dossier incomplet ou ne permettant pas d'apprécier correctement l'opportunité de l'installation, sera retourné au demandeur qui ne pourra se prévaloir d'éventuels délais liés au dépôt de la demande.

1 . Date de la demande : 19/06/2023
(au minimum 2 mois avant la date de début des travaux d'implantation ou d'intervention)

2 . Commune (s) :
Saint Médard d'Eyrans

3 . Route (s) Départementale (s) :
RD 108

4 . Adresse exacte de l'implantation de l' (des) ouvrage (s), de l' (des) équipements (s) ou des travaux :
4 avenue de la Gare

P.R. de début : 11.4environ P.R. de fin : 11.4environ

5 . ☑ **EN AGGLOMERATION**
☐ **HORS AGGLOMERATION**
(1)cocher la case correspondante

6 . Date d'implantation ou de début des travaux souhaitée :
Date de début : 01/06/2026 Date de fin : 31/12/2026

7 . Désignation du demandeur :

	Nom- raison sociale - adresse	Nom du responsable	Coordonnées
Pétitionnaire	SNCF Réseau 17 rue Cabanac – CS61926 – 33081 Bordeaux Cedex	M. BARSACQ ou B. COMBLE	☎ (063) 182-0653 🖷 @ mathieu.barsacq@reseau.sncf.fr
Fermier (si contrat affermage ou délégation)		M.	☎ 🖷 @
Maître d'ouvrage	SNCF Réseau	M. BARSACQ ou B. COMBLE	☎ 🖷 @
Maître d'œuvre des travaux		M.	☎ 🖷 @
Entreprise réalisant les travaux	A désigner	M.	☎ 🖷 @

8 . Nature de l'ouvrage ou de l'équipement à implanter :

☐ ACCES : ☐ n°section : ☐ n°parcelle :

☐ CANALISATIONS D'EAU : ○ eau potable ○ eaux usées ⊙ eaux pluviales ○ irrigation ○ effluents vinicoles ○ autre (préciser)

☐ CANALISATION PETROLIERE

☐ OUVRAGE AERIEN

☐ PASSAGE : ○ aérien ○ souterrain

☐ PERMIS DE STATIONNEMENT (sans ancrage au sol : échafaudages, dépôt matériaux, bois,……)

☐ PISTE D'ACCES POSTES DISTRIBUTEURS DE CARBURANT (station service)

☐ RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS : ○ artère aérienne ○ artère souterraine ○ poteau ○ cabine téléphonique ○ armoire de S.R. ○ autre (préciser)

☐ RESEAU ELECTRICITE : ○ artère aérienne ○ artère souterraine ○ autre *(à préciser)*

☐ RESEAU GAZ

☑ REJET HYDRAULIQUE

☐ IMPLANTATION AVEC EMPRISE AU SOL (abri bus, centre tri collectif, mobilier urbain : informations locales, support publicité, panneaux S.I.L., kiosque à journaux, terrasse, radar pédagogique, rampe d'accès…..)

☐ TRAVAUX *(à préciser)* ……

☐ VOIE FERREE INDUSTRIELLE

☐ AUTRE *(à préciser)* ……..

9 . Emprise occupée :

☐ Longitudinale ☑ Transversale

□ Longueur : 1,5 (m) □ Largeur : …… (m) □ Surface : 0.45 (m^2) □ Diamètre : 0.3 (m)

□ Hauteur d'implantation (par rapport au sol) : (m) □ Profondeur : 0.8 (m)

□ Nombre : ……

10 . Pièces à joindre à la demande :

. Pour toutes les demandes :

- un plan de situation
- un plan au 1/200 ou au 1/500 minimum faisant apparaitre le positionnement de l'ouvrage,
- notice explicative
- plan de repérage des réseaux existants au voisinage immédiat des travaux projetés

11 . En complément de ces documents :

. Pistes d'accès - stations service :

- récépissé des installations classées ou attestation de non classement au titre des installations classées délivré par la Préfecture ou la sous-préfecture du lieu de l'implantation
  (délivré à partir du 13 avril 2010, date du Décret n°2010-369 modifiant la nomenclature des installations classées)
- avis du Maire (du lieu d'implantation) si l'exploitation se situe en agglomération (annexe 1)

. Délégation de service public :

- copie du contrat d'affermage (page de garde, 1ère page, page comportant le chapitre redevance pour occupation du domaine public, page comportant la date de validité du contrat, page comportant les signatures du contrat.

12 . Centres Routiers Départementaux de la Gironde

CRD	Adresse	Téléphone	Télécopie	Courriel
Bassin d'Arcachon LANTON	Z.A. de Cantalaude - Bât. 5 - Route de BLAGON - 33138 LANTON	05.56.03.93.50	05.56.60.28.06	dgat-di-cr_arcachon@gironde.fr
BORDEAUX CUB	*Entre Deux Mers :*			
Antenne Rive Droite CREON	2, chemin du Peyrouney - 33670 CREON	05.57.83.65.86	05.57.97.06.59	dgat-di-cr_bdxrd@gironde.fr
Antenne Rive Gauche MERIGNAC	240, avenue de la Marne B.P. 30020 33703 MERIGNAC	05.56.12.15.20	05.56.47.14.34	dgat-di-cr_bdxrg@gironde.fr
Haute Gironde BLAYE	"Le Colinet" - 5, voie communale 33390 BLAYE	05.57.42.62.10	05.57.42.89.18	dgat-di-cr_hgironde@gironde.fr
Libournais LIBOURNE	14, rue Jules Vedrines 33500 LIBOURNE	05.57.55.23.70	05.57.55.23.10	dgat-di-cr_libournais@gironde.fr
Médoc CASTELNAU DE MEDOC	1, rue André Audubert 33480 CASTELNAU DE MEDOC	05.57.22.50.30	05.56.58.32.37	dgat-di-cr_medoc@gironde.fr
Sud Gironde LANGON	110, cours de Verdun – 33210 LANGON	05.57.98.01.80	05.56.63.84.21	dgat-di-cr_sudg@gironde.fr

13 . Engagement du pétitionnaire :

Je soussigné(e) Mathieu BARSACQ - D.O. SNCF Réseau .....auteur de la demande, certifie exacts les renseignements qui y sont contenus. Je m'engage dans le cas d'occupation du domaine public à acquitter (sauf cas d'exonération et selon les termes du contrat d'affermage si délégation) une redevance annuelle au profit du Département.

A Bordeaux *le* 19/06/2023

(Signature)

ANNEXE 1

Avis du Maire de (du lieu d'implantation) soit :

- l'exploitation (station service) se situe en agglomération
- canalisations eaux usées en ou hors agglomération (pour les particulier uniquement)

☐ favorable (1) ☐ défavorable (1)

R.D. :……

Prescriptions particulières : ……
……
……
……

A ……..Le ……..

Cachet et signature du Maire

(1) cocher la case correspondante

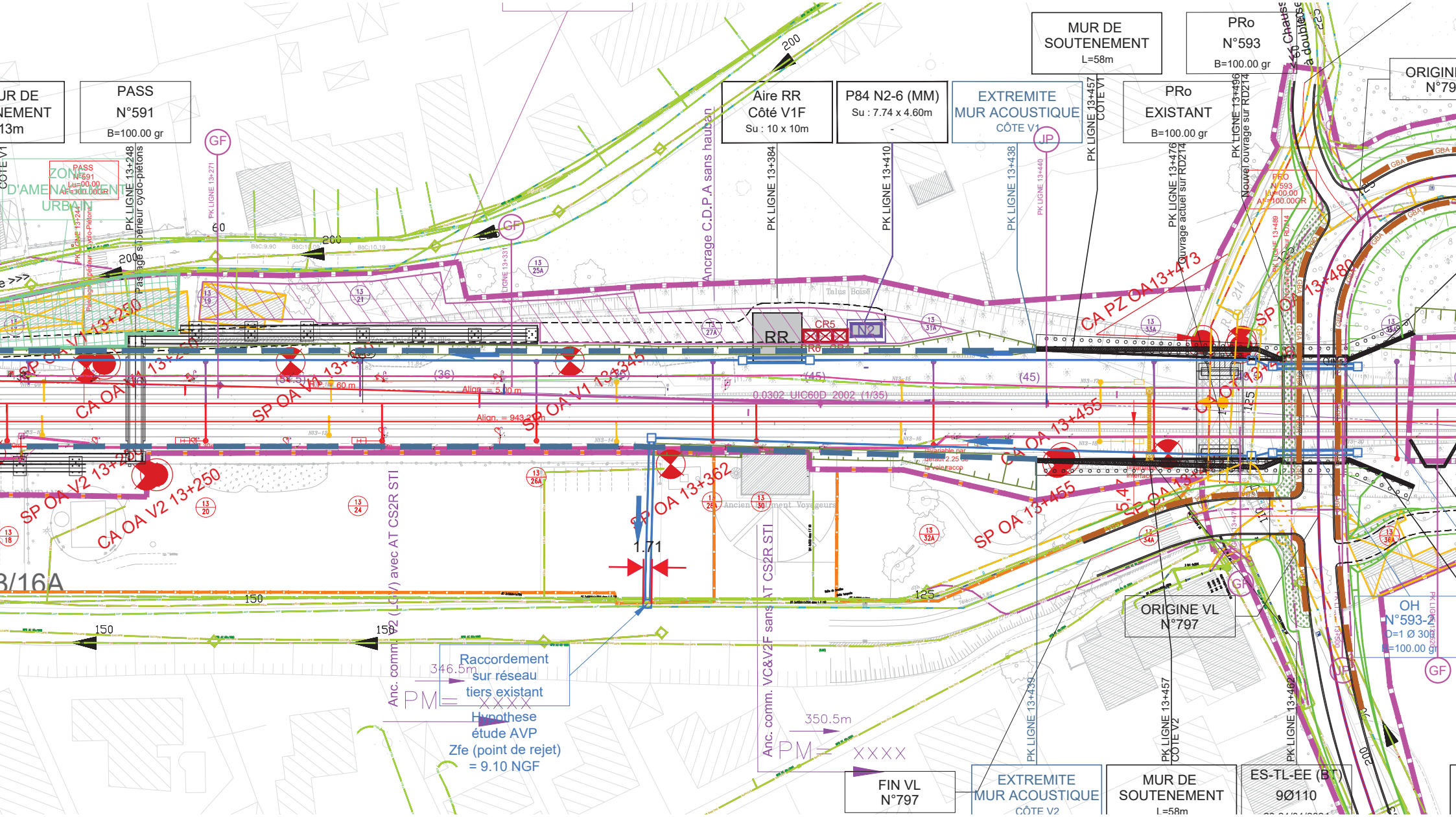

PASS
N°591
B=100.00 gr
Aire RR
Côté V1F
Su : 10 x 10m
P84 N2-6 (MM)
Su : 7.74 x 4.60m
EXTREMITE
MUR ACOUSTIQUE
CÔTE V1
MUR DE
SOUTENEMENT
L=58m
PRo
N°593
B=100.00 gr
PRo
EXISTANT
B=100.00 gr
ORIGINE
N°79
ZONE
D'AMENAGEMENT
URBAIN
PK LIGNE 13+248
PK LIGNE 13+384
PK LIGNE 13+410
PK LIGNE 13+438
PK LIGNE 13+457
PK LIGNE 13+476
PK LIGNE 13+496
Ancrage C.D.P.A sans hauban
Nouvel ouvrage sur RD214
Ouvrage actuel sur RD214
RR
CR5
N2
CA PZ OA13+473
SP OA 13+480
SP OA V1 13+250
CA OA V1 13+250
SP OA V1 13+345
SP OA V2 13+250
CA OA V2 13+250
SP OA 13+362
SP OA 13+455
CA OA 13+455
0.0302 UIC60D 2002 (1/35)
Align. = 5.00 m
Align. = 943.20 m
1.71
Anc. comm. V2 (LGV) avec AT CS2R STI
Anc. comm. VC&V2F sans AT CS2R STI
Raccordement
sur réseau
tiers existant
346.5m
PM= XXXX
Hypothese
étude AVP
Zfe (point de rejet)
= 9.10 NGF
350.5m
PM= XXXX
ORIGINE VL
N°797
OH
N°593-2
D=1 Ø 300
B=100.00 gr
FIN VL
N°797
EXTREMITE
MUR ACOUSTIQUE
CÔTE V2
MUR DE
SOUTENEMENT
L=58m
ES-TL-EE (BT)
9Ø110
PK LIGNE 13+439
PK LIGNE 13+457
PK LIGNE 13+462